

AVEP1-SPV
Anne-Claire Chaubert
Ch. du Dévin 10
1092 Belmont
anneclaire.chaubert@vd.educanet2.ch

Service de l'Education Physique et du Sport
Monsieur Christophe Botfield
Conseiller pédagogique
Chemin de Maillefer 35
1014 Lausanne

Belmont, le 3 mars 2014

Concerne: Documents d'information et d'évaluation 1-2P et 3-4P

Monsieur le Conseiller pédagogique,

Suite à l'introduction des nouveaux documents d'information et d'évaluation au 1^{er} cycle primaire, notre association souhaite vous faire part de quelques remarques sur leur contenu.

Nous saluons l'esthétique des petites brochures des élèves, à la fois sobres et attrayantes. Les étiquettes à choix permettent à chaque enseignant d'adapter son évaluation à sa pratique et à sa classe. Les documents, ainsi conçus, peuvent rejoindre le dossier d'évaluation de l'élève.

La brochure de planification est bien faite, claire, avec toutes les références utiles aux moyens d'enseignement.

En revanche, nous souhaiterions que les étiquettes proposées ne présentent pas de micro-objectifs, mais permettent plutôt de rendre compte d'un ensemble de compétences travaillées.

Les étudiants de la HEP sont aujourd'hui formés à évaluer les élèves sur des tâches complexes. Nous sommes certain/e/s qu'il peut être de même en éducation physique. Les moyens d'évaluation influent forcément sur la manière de planifier et de construire ses leçons. Il serait regrettable que les enseignants se focalisent sur quelques indicateurs, plutôt que d'envisager les compétences globales importantes à travailler en éducation physique.

A cet égard en 1-2P, « J'ai grimpé à différents engins », « J'ai exercé mon équilibre » sont parfaits.

L'item « J'ai sauté de différentes manières » conviendrait s'il n'était arbitrairement cadré par les cases à cocher. Un certain nombre d'informations sont ainsi limitées par les « petites cases ».

Par contre, « Je ne me laisse pas attraper dans les jeux de poursuite » est un micro-objectif. A l'évidence, il s'agit d'un indicateur important pour l'enseignant; mais c'est bien la connaissance et le respect des règles de jeux qui devrait être travaillés et offerts comme information aux parents.

Plusieurs autres étiquettes représentent aussi de micro-objectifs, plutôt que l'aboutissement d'un travail plus complexe.

Enfin, l'étiquette « J'ai réalisé un exercice de détente et je connais les parties de mon corps » allie deux objectifs fort différents. Si la connaissance du schéma corporel est un

objectif fondamental du début du cycle 1, il devrait être formulé différemment et ne pas être lié à un micro-objectif concernant un exercice de détente.

En 3 et 4P, de nombreux micros-objectifs sont utilisés, comme « j'ai réussi à sauter dans une suite de cerceaux », « J'ai réussi à garder mon dos droit », etc.

D'autre part, dans de nombreux cas, ce qui est présenté comme une progression de niveaux de réussite, ne nous apparaît pas comme telle.

Par exemple: « J'ai réussi, sur une musique, à ...me déplacer sur un tempo, ...frapper le rythme, ...inventer 3 manières de me déplacer » sont les indicateurs non hiérarchisables d'un objectif global qui pourrait être: « J'utilise différents tempos, rythmes, cadences sur place et en déplacement ».

On peine à voir des niveaux de réussites différents lorsque que l'on déplace un tapis, un banc ou un caisson.

Les indicateurs qui permettent de juger d'une manière de jouer « fair-play », ne peuvent être hiérarchisés. L'élément « ...en acceptant d'être touché par une balle » ne semble pas très adéquat ou mal formulé. Le but du jeu est, en principe, de ne pas être touché. Et c'est, sans doute, la manière d'accepter de perdre ou d'être touché qui peut être signifiante.

Les appréciations utilisées posent problème à divers égards. Que faire pour les élèves qui n'atteignent pas les objectifs, mais ont néanmoins travaillé les différentes activités ? Il est autorisé à l'Education physique de pratiquer une communication spécifique. Des appréciations plus appropriées à cette branche pourraient être employées. En 3-4P et selon le CGE, la progression de l'élève est aussi déterminante que les résultats, pour l'appréciation du travail. Souligner la progression de l'élève, plutôt que ses résultats nous semblerait particulièrement adapté au domaine de l'éducation physique.

Une ou deux étiquettes devraient permettre de représenter aussi les activités faites à l'extérieur (plein-air, jeux de neige, patinoire, piscine).

Nous espérons que ces documents d'information et d'évaluation pourront être revus, et débarrassés de leurs quelques incohérences.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à nos réflexions, je vous prie de recevoir, Monsieur le Conseiller pédagogique, nos salutations les meilleures.

Pour le comité de l'AVEP1,
Anne-Claire Chaubert

Copies à :

Philippe Linder, Collaborateur à la Direction Pédagogique de la DGEO et responsable de l'évaluation
Comité Cantonal de la SPV

